

decision du jaf!! plus de pension de la part de la mère

Par **tll**, le **06/04/2009** à **22:26**

Bonjour,

je suis divorcé et j'ai 2 enfants de 10 et 15 ans qui sont en résidence chez moi depuis sept 2007. Avant, ils étaient en résidence alternée. Leur mère est partie rejoindre son ami à 120 km de là. Elle a préféré me laisser les enfants. Elle me verse 230 euros pour les 2 enfants de pension alimentaire. Nous n'avons pas encore officialisé cette situation et les paiements étaient réguliers. J'ai fait la démarche auprès du JAF pour régulariser officiellement la résidence et j'ai demandé 300 euros de pension alim. car l'aîné est entré au lycée prof. avec internat.

Entre temps la maman est au chômage et son ami travaille avec un salaire régulier et conséquent.

Décision du JAF la maman ne versera une pension de 260 euros que quand elle aura un salaire net imposable de 1200 euros.

Je n'ai pas de gros revenu et mon amie actuelle est enseignante.

Depuis janvier 2009 je n'ai plus de pension alimentaire. J'ai fait appel de cette décision et la relation est devenue difficile entre la mère des enfants et moi! Elle est prête à me verser 115 euros qu'à condition que j'arrête l'appel. J'ai contacté un avocat mais je ne sais pas si je dois continuer ou pas. Quelles sont mes chances??

Merci de votre réponse.

Par **ardendu56**, le **06/04/2009** à **23:01**

tll, bonsoir.

vous ex a demandé une revalorisation de la PA au JAF. Pour ce calcul, tous les revenus sont pris en compte :

- Ressource des parents, (salaires, honoraires...)
- Revenus du capital (mobilier et immobilier)
- Prestations sociales, Indemnités (licenciement, départ à la retraite)
- Revenus du nouveau compagnon, mari

Viennent en déductions, les charges :

- Charges familiales nouvelles
- Age des enfants
- Dépenses courantes (nourriture, vêtements, gaz, eau)
- impôts de toutes sortes (habitation, revenu, foncier...)
- Dépenses pour la santé

- Taux d'endettement (crédit à la consommation, crédit voiture...)

Les besoins des enfants :

- Dépenses d'éducation (cours particuliers, école privée...)

- Dépenses pour activités extrascolaires (sport, divertissement...)

A vous d'argumenter votre demande pour avoir une chance qu'elle aboutisse, comme la fait votre ex.

Bon courage à vous.